

AVIS DE CHANGEMENT DE REFERENCES BANCAIRES POUR LE VERSEMENT DES PENSIONS

Pour nous avertir d'une modification de vos références bancaires, utilisez cet « avis de changement de références bancaires pour le versement de pensions ». Complétez-le et renvoyez-le nous. N'oubliez pas de le dater, de le signer et d'y joindre un RIB.

Vos coordonnées :

Numéro d'affiliation CAVOM :

NOM DE FAMILLE
(nom de naissance)

PRENOM :

NOM D'USAGE
(s'il y a lieu)

Date de naissance

Lieu de naissance :

Nom et adresse de l'établissement de votre compte :

Nom de la banque :

N° et nom de la voie :

Code postal : Commune :

Compte à débiter :

Etablissement :

Guichet :

N° du compte :

Clé RIB :

IBAN

BIC.....

Fait à..... Le

Signature :

Joindre à ce formulaire un RIB, RIP ou RICE

Délai de modification : votre demande doit nous parvenir trois semaines avant notre prochain versement

- La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles L. 114-13 du code de la Sécurité sociale, 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).
- La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.